



# Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 7 mars 2024 -

## Délibération n°4.1.07/03/2024 relative au calendrier des interruptions pédagogiques et à l'amplitude de l'année universitaire 2024-2025

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,  
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet  
2015, modifiés, et notamment son article 22,*

**Article unique : Adoption du calendrier des interruptions pédagogiques et de l'amplitude de l'année universitaire 2024-2025**

Documents fourni en annexe.

### Résultat du vote :

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Membres présents : 15

Membres représentés : 2

Nombre de votants : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le calendrier des interruptions pédagogiques et de l'amplitude de l'année universitaire 2024-2025, tel que présenté en séance et décrit en annexe.

Chambéry, le 11 mars 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : 18 MARS 2024

Transmise au recteur le : 18 MARS 2024

**Modalités de recours contre la présente délibération :** La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

**CALENDRIER 2024-2025**

<b>PERIODES INTERRUPTIONS</b>	<b>SCOLAIRE</b>	<b>UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC</b>
<b>TOUSSAINT</b>	Du samedi 19 octobre 2024 au lundi 4 novembre 2024 matin	Du vendredi 25 octobre 2024 soir au lundi 4 novembre 2024 matin
<b>NOEL</b>	Du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025 matin	Du vendredi 20 décembre 2024 soir au lundi 6 janvier 2025 matin
<b>HIVER</b>	Du samedi 22 février 2025 au lundi 10 mars 2025 matin	Du vendredi 28 février 2025 soir au lundi 10 mars 2025 matin
<b>PRINTEMPS</b>	Du samedi 19 avril 2025 au lundi 5 mai 2025 matin	Du vendredi 18 avril 2025 soir au lundi 28 avril 2025 matin

[Pour mémoire, jours fériés de l'année universitaire 2024-2025](#)

- Toussaint : vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2024
- Armistice 1918 : lundi 11 novembre 2024
- Noël : mercredi 25 décembre 2024
- Jour de l'An : mercredi 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Lundi de Pâques : lundi 21 avril 2025
- Fête du travail : jeudi 1<sup>er</sup> mai 2025
- Victoire 1945 : jeudi 8 mai 2025
- Ascension : jeudi 29 mai 2025
- Pentecôte : lundi 9 juin 2025
- Fête nationale : lundi 14 juillet 2025



## AMPLITUDE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

---

Date de pré-rentrée	A compter du lundi 26 août 2024 au matin
Date de fin des activités pédagogiques, épreuves de seconde session et jurys compris (sauf formations en alternance et certains masters).	Mardi 15 juillet 2025
Date limite de fin de stage (sauf formations en alternance et certains masters).	Vendredi 26 septembre 2025
<i>Si le stage est prolongé au-delà du 26 septembre 2025, l'étudiant est tenu de renouveler son inscription et de s'acquitter au préalable de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus).</i>	



UNIVERSITÉ  
SAVOIE  
MONT BLANC

# Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 7 mars 2024 -

Délibération n°4.2.07/03/2024

relative à l'ouverture du master 2 « Management et ingénierie du  
tourisme » en formation continue (IAE)

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

**Article unique : Ouverture du master 2 « Management et ingénierie du tourisme » en formation continue (IAE)**

**Documents fourni en annexe.**

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Membres présents : 15

Membres représentés : 2

Nombre de votants : 17

Nombre de suffrages exprimés : 6

Contre : 4

Abstention : 11

Pour : 2

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, rejette à la majorité des membres présents et représentés, l'ouverture du master 2 « Management et ingénierie du tourisme » en formation continue (IAE), telle que présentée en séance et décrite en annexe.**

Chambéry, le 11 mars 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le :

18 MARS 2024

Transmise au recteur le :

18 MARS 2024

**Modalités de recours contre la présente délibération :** La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

## NOTE D'OPPORTUNITE

### MASTER 2 MANAGEMENT ET INGENIERIE DU TOURISME

Mention : TOURISME

### Parcours : MANAGEMENT ET INGENIERIE DU TOURISME

*Demande d'ouverture d'un parcours de Master et de tous les Certificats Universitaires (CU) associés*

Commission pédagogique du CFVU du CAC du

7 mars 2024



**INTITULE DE LA FORMATION (Nom du diplôme) :** MASTER MANAGEMENT ET INGENIERIE DU TOURISME

**RESPONSABILITE PEDAGOGIQUE ENSEIGNANT USMB :**

Nom Prénom : LOBRE Guilhem

Co-responsable :  oui  non

Nom Prénom : GALEY Béatrice

**COMPOSANTE CONCERNEE**

IUT D'ANNECY

IAE

SCEM

LLSH

IUT DE CHAMBERY

POLYTECH

FD

IUFP

**SCOLARITE GEREE PAR :**

COMPOSANTE(S) CONCERNEE(S)

IUFP

**CONTEXTE DE LA FORMATION** *Confirmer le besoin de développer une offre de formation :*

L'IAE Savoie Mont Blanc et son département CITHEME proposent une offre de formation en tourisme de la licence au master, en formation initiale comme en apprentissage. L'offre en formation continue du département CITHEME s'est concrétisée par l'existence antérieure d'un parcours EMBA Franco-Suisse en Innovation touristique, fermé en 2021 pour 4 principales raisons :

- Un prix de la formation inadapté aux capacités et modes de financements (diplôme d'établissement sans reconnaissance RNCP et donc non finançable)
- Un format et une temporalité de parcours inadaptés aux contraintes du marché
- L'absence de délivrance d'un grade de master, restreint à un DU Executive MBA
- Une complexité de mise en œuvre dans un cadre multi-universitaire.

En 2021, l'USMB est devenu membre du réseau d'excellence des écoles et formation en tourisme, créé dans le cadre du plan de reconquête et de transformation du tourisme annoncé en novembre 2021 par l'ancien premier ministre Jean Castex. Sa finalité est de renforcer et de rendre attractives et visibles les formations du tourisme, permettant la création de 400 places d'étudiants entre 2022 et 2024 et le développement de l'apprentissage. Ce réseau est créé autour de six établissements qui disposent d'une offre de formation en tourisme : Université d'Angers, Université Savoie Mont Blanc, Université Gustave Eiffel, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Université Côte d'Azur, Université Toulouse Jean Jaurès.

Le développement de l'apprentissage et de la formation continue est un des attendus qui structure les futures actions de ce réseau afin de contribuer à une meilleure attractivité et une visibilité des formations. En ce sens, le département Tourisme présente ici un nouveau projet d'ouverture d'une offre de formation continue ancrée dans le territoire.

Enfin, la thématique du tourisme est au cœur de l'axe stratégique « Environnement, Consommation Durable, Tourisme » du laboratoire de recherche IREG (Institut de Recherche en Gestion et Economie) auquel appartient une partie de la future équipe pédagogique de ce nouveau diplôme. La formation s'articule également avec les travaux menés au sein de la chaire de recherche « Tourisme Durable » de la Fondation de l'Université Savoie Mont Blanc, dont l'objectif est de favoriser les liens entre la recherche, l'enseignement, les territoires et les acteurs socio-économiques concernés, autour de la question de la transition des territoires touristiques de montagne.

## **PUBLIC** *Typologie des publics, à qui s'adresse cette formation, public cible, :*

Les profils des candidats pourront être les suivants :

- **Professionnels du tourisme** : Cette formation peut s'adresser aux personnes déjà actives dans le secteur du tourisme, qu'il s'agisse de responsables d'agences de voyage, de responsables d'offices de tourisme, de responsables d'hôtels ou encore de professionnels du marketing touristique.
- **Cadres et salariés en reconversion** : Des personnes travaillant dans d'autres secteurs et souhaitant effectuer une reconversion professionnelle vers le domaine du tourisme peuvent constituer un public cible. La formation continue peut leur offrir les connaissances nécessaires pour réussir cette transition.
- **Entrepreneurs dans le secteur touristique** : Les personnes désireuses de créer leur propre entreprise dans le domaine du tourisme, que ce soit une agence de voyage, un hébergement touristique, ou d'autres services liés au tourisme, peuvent bénéficier d'une formation en gestion spécifique à ce secteur.
- **Diplômés en Recherche d'Emploi** : Les personnes titulaires d'un diplôme de premier cycle en tourisme ou dans un domaine connexe qui cherchent à renforcer leurs compétences et à augmenter leurs chances sur le marché du travail dans le secteur du Tourisme.

## **PRE-REQUIS** *Diplôme requis, possibilité d'accéder à la formation via la VAPP compétences initiales nécessaires à l'entrée en formation :*

- Être titulaire d'un diplôme de niveau Master1/Bac+4 ou titre équivalent
- Pour les candidats titulaires d'un diplôme BTS/DUT/Licence/Bachelor ou titre équivalent, le Master 2 est ouvert par la voie de la VAPP
- Justifier d'une expérience professionnelle de 5 ans avec responsabilités effectives dans une entreprise
- Justifier d'un niveau de compétences linguistiques en anglais suffisant de niveau B1/B2 pour le bon suivi du bloc 4.

## **OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION** *Former quel public pour réaliser quelles activités professionnelles*

### **Les objectifs de la formation :**

- Développer une expertise approfondie dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie
- Renforcer les compétences managériales et en leadership permettant d'accéder à des postes à responsabilité
- Comprendre les nouveaux enjeux, défis et opportunités de l'industrie touristique
- Consolider les compétences internationales et interculturelles
- Sensibiliser et actionner la transformation vers le durable du tourisme
- Accélérer la puissance du réseautage et de la collaboration
- Acquérir des compétences de méthodologie de recherche dans le domaine du tourisme

### **ORGANISATION** *Nombres d'heures/Nombres de jours/rythme :*

Nombre d'heures d'enseignement de la formation : 360

Nombre d'heures pour la soutenance : 2

Nombre d'heures total : 362

Les blocs de compétences sont ouverts une fois par année universitaire dans l'ordre suivant :

- Les blocs 1, 2 et 3 sur le premier semestre
- Les blocs 4, 5 et 6 sur le second semestre.

Un minimum de 6 apprenants est nécessaire pour valider l'ouverture d'un bloc de compétence

## Programme de la formation

La formation s'articule autour de six blocs de compétences encapsulant un certain nombre de modules. Ci-dessous, le contenu du programme proposé qui sera amené à évoluer selon les besoins futurs du marché.

### **Bloc 1 : Concevoir, marketer, et piloter votre marque avec succès (9 ECTS)** – Coordination Géraldine Charvin

- Identifier vos orientations stratégiques majeures et conquérir de nouvelles opportunités de marchés (national ou à l'international) (3 ECTS)
- Développer une stratégie de marque cohérente avec l'identité de votre territoire (3 ECTS)
- Révéler l'inventivité, la créativité et l'ingéniosité par le management de l'innovation (3 ECTS)

*Référence RNCP34436BC02 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés*

### **Bloc 2 : Orchestrer des expériences mémorables pour vos clients (9 ECTS)** – Coordination Boris Collet/Lydie Bonnefoy-Claudet

- Faire vivre des expériences mémorables à vos clients par l'intégration du marketing expérientiel (3 ECTS)
- Encourager l'adoption de nouveaux comportements client de manière intuitive avec le Nudge Marketing (3 ECTS)
- Développer une stratégie de gestion de la relation client et CRM (Customer Relationship Management) pour optimiser les interactions avec ses clients (3 ECTS)

*Référence RNCP34436BC02 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés*

### **Bloc 3 : Déployer le plein potentiel de vos forces commerciales (9 ECTS)** – Coordination Guilhem Lobre

- Sensibiliser vos équipes aux techniques de Revenue Management (3 ECTS)
- Construire une stratégie de distribution pour atteindre le maximum de clients (3 ECTS)
- Piloter la performance commerciale (prix, volume, profits) de son business unit sur son marché (3 ECTS)

*Référence RNCP34436BC01 - Usages avancés et spécialisés des outils numériques*

### **Bloc 4 : Collaborer en équipe et à l'international avec efficacité et aisance (9 ECTS)** – Coordination Florence Besson-Reynaud

- Renforcer votre efficacité managériale au quotidien (3 ECTS)
- Manager au quotidien l'interculturalité et la diversité (3 ECTS)
- S'exprimer avec aisance en anglais auprès de vos collaborateurs et de vos partenaires (3 ECTS)

*Référence RNCP34436BC03 - Communication spécialisée pour le transfert de connaissances*

### **Bloc 5 : Bâtir votre politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) & s'engager dans la transition du Tourisme Durable (9 ECTS)** – Coordination Roxane Favier

- Déployer une démarche RSE et un Business model durable (3 ECTS)
- Concevoir et intégrer une offre touristique éco-responsable (3 ECTS)
- Évaluer une offre touristique "autrement" (3 ECTS)

*Référence RNCP34436BC04 - Appui à la transformation en contexte professionnel*

### **Bloc 6 : Engager une stratégie recherche & conseil (15 ECTS)** – Coordination Dominique Kreziak

- Conceptualiser et designer une recherche en Tourisme
- Adopter les techniques de collecte et d'analyse de données quantitatives et qualitatives : L'atelier méthode
- Rédiger un mémoire de recherche appliquée
- NB : L'accès à ce bloc est soumis à la validation des 5 autres

*Référence RNCP34436BC04 - Appui à la transformation en contexte professionnel*

Pour l'obtention du diplôme de Master l'apprenant devra valider dans un délai de 3 ans :

- Les 3 modules au sein de chacun des blocs 1 à 5. A noter qu'un module représente 20h de formation sur 3 ou 4 jours sous forme de séminaire intensif. Par extension, le master équivaut à un nombre compris entre 54 et 72 jours.
- Et le bloc 6 entièrement comprenant la production d'un mémoire de recherche appliquée correspondant à une problématique concrète avec l'accompagnement des enseignants chercheurs.

Pour l'obtention d'un certificat universitaire (CU), l'apprenant devra valider 1 bloc.

Pour l'obtention d'une micro-certification, l'apprenant devra valider un module.

TITRE DE BLOC DE COMPETENCES	<b>Bloc 1 : Concevoir, marketer, et piloter votre marque avec succès</b>			
<b>COMPETENCES VISEES</b>	<p><b>Concevoir sa marque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre des principes fondamentaux de la conception de marque.</li> <li>• Identifier des éléments clés de la marque, tels que la mission, la vision, les valeurs et la personnalité.</li> <li>• Développer d'une identité visuelle cohérente et attractive.</li> </ul> <p><b>Marketer sa destination touristique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaitre des stratégies de marketing spécifiques au secteur du tourisme.</li> <li>• Utiliser des outils marketing traditionnels et numériques pour promouvoir une destination touristique.</li> <li>• Comprendre des tendances et des préférences des voyageurs.</li> </ul> <p><b>Piloter sa Marque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer une stratégie de gestion de la marque à long terme.</li> <li>• Gérer la réputation de la marque et résolution des problèmes de réputation.</li> <li>• Développer des partenariats stratégiques pour renforcer la marque.</li> </ul> <p><b>Développer une analyse élargie de sa concurrence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer des forces et des faiblesses des concurrents sur le marché du tourisme.</li> <li>• Identifier des opportunités et des menaces dans l'environnement concurrentiel.</li> </ul> <p><b>Prendre des décisions à partir de l'analyse des données internes et externes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecter et analyser des données liées au comportement des clients et aux performances de la marque.</li> <li>• Utiliser ces données pour prendre des décisions éclairées.</li> </ul>			
<b>DESCRIPTIF OU TITRE DES MODULES</b>	<p>Module 1.1 : Identifier vos orientations stratégiques majeures et conquérir de nouvelles opportunités de marchés (national ou à l'international) (3 ECTS)</p> <p>Module 1.2 : Développer une stratégie de marque cohérente avec l'identité de votre territoire (3 ECTS)</p> <p>Module 1.3 : Révéler l'inventivité, la créativité et l'ingéniosité par le management de l'innovation (3 ECTS)</p>			
<b>MODALITES ET CRITERES D'EVALUATION</b>	<b>N°MODULE</b>	<b>MODALITES D'EVALUATION<sup>1</sup></b>	<b>COEFFICIENT</b>	<b>CRITERES<sup>2</sup></b>
	Module 1.1 Module 1.2 Module 1.3	<input checked="" type="checkbox"/> test	3 ECTS pour chacun des modules du bloc	Pour chacun des modules du bloc : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Session 1 : Etude de cas 100% CC (écrit ou oral)</li> <li>• Session 2 : Rapport écrit et/ou oral</li> </ul>
		<input type="checkbox"/> QCM		
		<input type="checkbox"/> rapport de stage		
		<input type="checkbox"/> oral mémoire soutenance		
		<input type="checkbox"/> autres		

<sup>1</sup> Moyens mobilisés pour mesurer à l'aide de critères objectifs les acquis du stagiaire en cours et ou à la fin de formation

<sup>2</sup> Exemples QCM : répondre à + de la moitié des questions Oral : réalisation d'une grille d'analyse

**REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D'EVALUATION PAR BLOC DE COMPETENCES à adapter et dupliquer selon les CU**

<b>TITRE DE BLOC DE COMPETENCES</b>	<b>Bloc 2 : Orchestrer des expériences mémorables pour vos clients (9 ECTS)</b>			
<b>COMPETENCES VISEES</b>	<p><b>Comprendre et concevoir l'expérience client :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser de manière approfondie de ce qu'implique une expérience client positive.</li> <li>Repérer les moments clés du parcours client.</li> <li>Création de parcours clients fluides et engageants.</li> </ul> <p><b>Personnaliser l'expérience client :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mobiliser des données client pour personnaliser les interactions.</li> <li>Déployer des stratégies pour répondre aux besoins individuels des clients.</li> </ul> <p><b>Former le personnel à contribuer efficacement à l'expérience client :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Former le personnel à offrir des expériences client cohérentes.</li> <li>Développer des compétences en service à la clientèle.</li> <li>Collaborer avec différentes équipes pour assurer la cohérence de l'expérience client.</li> </ul> <p><b>Mesurer la satisfaction client :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place de mécanismes de mesure de la satisfaction client.</li> <li>Utiliser les retours d'expérience pour améliorer continuellement les processus.</li> </ul>			
<b>DESCRIPTIF OU TITRE DES MODULES</b>	<p>Module 2.1 : Faire vivre des expériences mémorables à vos clients par l'intégration du marketing expérientiel (3 ECTS)</p> <p>Module 2.2 : Encourager l'adoption de nouveaux comportements client de manière intuitive avec le Nudge Marketing (3 ECTS)</p> <p>Module 2.3 : Développer une stratégie de gestion de la relation client et CRM pour optimiser les interactions avec ses clients (3 ECTS)</p>			
<b>MODALITES ET CRITERES D'EVALUATION</b>	<b>N°MODULE</b>	<b>MODALITES D'EVALUATION<sup>3</sup></b>	<b>COEFFICIENT</b>	<b>CRITERES<sup>4</sup></b>
	Module 2.1 Module 2.2 Module 2.3	<input checked="" type="checkbox"/> test	3 ECTS pour chacun des modules du bloc	Pour chacun des modules du bloc : <ul style="list-style-type: none"> <li>Session 1 : Etude de cas 100% CC (écrit ou oral)</li> <li>Session 2 : Rapport écrit et/ou oral</li> </ul>
		<input type="checkbox"/> QCM		
		<input type="checkbox"/> rapport de stage		
		<input type="checkbox"/> oral mémoire soutenance		
	<input type="checkbox"/> autres			

<sup>3</sup> Moyens mobilisés pour mesurer à l'aide de critères objectifs les acquis du stagiaire en cours et ou à la fin de formation

<sup>4</sup> Exemples QCM : répondre à + de la moitié des questions Oral : réalisation d'une grille d'analyse

**REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D’EVALUATION PAR BLOC DE COMPETENCES** à adapter et dupliquer selon les CU

<b>TITRE DE BLOC DE COMPETENCES</b>	<b>Bloc 3 : Déployer le plein potentiel de vos forces commerciales (9 ECTS)</b>			
<b>COMPETENCES VISEES</b>	<p><b>Connaitre et déployer des politiques de Revenue Management :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaitre les indicateurs de performances liées à l’optimisation des ventes.</li> <li>• Déployer les leviers d’optimisation mécaniques et élastiques.</li> <li>• Evaluer les performances et identifier les pistes d’optimisation restante.</li> <li>• Analyser le Marché dynamiquement pour adapter les stratégies commerciales.</li> </ul> <p><b>Maitriser l’étude stratégique d’une politique de distribution :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluer l’efficacité des différents canaux de distribution disponibles.</li> <li>• Analyser chaque canal, en tenant compte des spécificités du marché et des comportements des consommateurs.</li> <li>• Dessiner une stratégie de distribution multi canal efficace réussie.</li> </ul> <p><b>Piloter la performance commerciale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser les données commerciales et dessiner des tableaux de bord efficaces.</li> <li>• Planifier et mettre en œuvre les initiatives d’amélioration de la performance commerciale.</li> <li>• Capacité à développer des plans stratégiques et opérationnels pour stimuler la croissance des ventes.</li> </ul>			
<b>DESCRIPTIF OU TITRE DES MODULES</b>	<p>Module 3.1 : Sensibiliser vos équipes aux techniques de Revenue Management (3 ECTS)          Module 3.2 : Construire une stratégie de distribution pour atteindre le maximum de clients (3 ECTS)          Module 3.3 : Piloter la performance commerciale (prix, volume, profits) de son business unit sur son marché (3 ECTS)</p>			
<b>MODALITES ET CRITERES D’EVALUATION</b>	<b>N°MODULE</b>	<b>MODALITES D’EVALUATION<sup>5</sup></b>	<b>COEFFICIENT</b>	<b>CRITERES<sup>6</sup></b>
	Module 3.1 Module 3.2 Module 3.3	<input checked="" type="checkbox"/> test	3 ECTS pour chacun des modules du bloc	Pour chacun des modules du bloc : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Session 1 : Etude de cas 100% CC (écrit ou oral)</li> <li>• Session 2 : Rapport écrit et/ou oral</li> </ul>
		<input type="checkbox"/> QCM		
		<input type="checkbox"/> rapport de stage		
		<input type="checkbox"/> oral mémoire soutenance		
	<input type="checkbox"/> autres			

<sup>5</sup> Moyens mobilisés pour mesurer à l’aide de critères objectifs les acquis du stagiaire en cours et ou à la fin de formation

<sup>6</sup> Exemples QCM : répondre à + de la moitié des questions Oral : réalisation d’une grille d’analyse

**REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D’EVALUATION PAR BLOC DE COMPETENCES à adapter et dupliquer selon les CU**

<b>TITRE DE BLOC DE COMPETENCES</b>	<b>Bloc 4 : Collaborer en équipe et à l’international avec efficacité et aisance (9 ECTS)</b>			
<b>COMPETENCES VISEES</b>	<p><b>Incarner une posture managériale efficace :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser les techniques de communication bienveillante.</li> <li>• Connaître les différents styles de management et appliquer le management situationnel.</li> <li>• Connaître et déployer les techniques d’intelligence collective.</li> </ul> <p><b>Collaborer efficacement au sein d’équipes multiculturelles et internationales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre les différences culturelles et adapter son comportement managérial en conséquence.</li> <li>• Sensibiliser aux normes sociales et aux pratiques professionnelles internationales.</li> <li>• Capacité à communiquer de manière claire et efficace malgré les barrières linguistiques et culturelles.</li> <li>• Capacité à reconnaître et à résoudre des conflits liés à des différences culturelles.</li> </ul> <p><b>Intégrer la langue anglaise dans son contexte professionnel en anglais :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer en anglais avec ses collaborateurs, ses partenaires et ses clients par oral et par écrit.</li> <li>• Rechercher, évaluer et synthétiser des informations en anglais à partir de différentes ressources.</li> <li>• Maîtriser les techniques de prise de parole de public en anglais .</li> </ul>			
<b>DESCRIPTIF OU TITRE DES MODULES</b>	<p>Module 4.1 : Renforcer votre efficacité managériale au quotidien (3 ECTS)          Module 4.2 : Manager au quotidien l’interculturalité et la diversité (3 ECTS)          Module 4.3 : S’exprimer avec aisance en anglais auprès de vos collaborateurs et de vos partenaires (3 ECTS)</p>			
<b>MODALITES ET CRITERES D’EVALUATION</b>	<b>N°MODULE</b>	<b>MODALITES D’EVALUATION<sup>7</sup></b>	<b>COEFFICIENT</b>	<b>CRITERES<sup>8</sup></b>
	Module 4.1 Module 4.2 Module 4.3	<input checked="" type="checkbox"/> test	3 ECTS pour chacun des modules du bloc	Pour chacun des modules du bloc : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Session 1 : Etude de cas 100% CC (écrit ou oral)</li> <li>• Session 2 : Rapport écrit et/ou oral</li> </ul>
		<input type="checkbox"/> QCM		
		<input type="checkbox"/> rapport de stage		
		<input type="checkbox"/> oral mémoire soutenance		
	<input type="checkbox"/> autres			

<sup>7</sup> Moyens mobilisés pour mesurer à l’aide de critères objectifs les acquis du stagiaire en cours et ou à la fin de formation

<sup>8</sup> Exemples QCM : répondre à + de la moitié des questions Oral : réalisation d’une grille d’analyse

**REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D’EVALUATION PAR BLOC DE COMPETENCES** à adapter et dupliquer selon les CU

<b>TITRE DE BLOC DE COMPETENCES</b>	<b>Bloc 5 : Bâtir votre politique RSE &amp; s’engager dans la transition du Tourisme Durable (9 ECTS)</b>			
<b>COMPETENCES VISEES</b>	<p><b>Connaître les principes du tourisme durable :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Détenir une connaissance approfondie des principes et des objectifs du tourisme durable.</li> <li>• Connaître les enjeux sociaux, environnementaux et économiques liés au tourisme.</li> </ul> <p><b>Elaborer une politique RSE et implémenter des pratiques durables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Designer une politique RSE adaptée au contexte du tourisme.</li> <li>• Intégrer des principes éthiques, sociaux et environnementaux dans la stratégie de l'entreprise.</li> <li>• Mettre en œuvre des pratiques durables dans les opérations quotidiennes.</li> <li>• Réduire l'impact environnemental des activités touristiques.</li> </ul> <p><b>Faire évoluer la conception des produits touristiques vers un modèle durable :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à évaluer l’impact environnemental, social et économique d’une offre touristique et à proposer des solutions durables.</li> <li>• Capacité à concevoir des produits touristiques innovants et attractifs qui intègrent des pratiques durables tout au long de la chaîne de valeur.</li> <li>• Déployer un marketing responsable dans ses actions de promotion et de communication de ses destinations et produits touristiques.</li> </ul>			
<b>DESCRIPTIF OU TITRE DES MODULES</b>	<p>Module 5.1 : Déployer une démarche RSE et un business model durable (3 ECTS)          Module 5.2 : Concevoir et intégrer une offre touristique éco-responsable (3 ECTS)          Module 5.3 : Évaluer une offre touristique “autrement” (3 ECTS)</p>			
<b>MODALITES ET CRITERES D’EVALUATION</b>	<b>N°MODULE</b>	<b>MODALITES D’EVALUATION<sup>9</sup></b>	<b>COEFFICIENT</b>	<b>CRITERES<sup>10</sup></b>
	Module 5.1 Module 5.2 Module 5.3	<input checked="" type="checkbox"/> test	3 ECTS pour chacun des modules du bloc	Pour chacun des modules du bloc : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Session 1 : Etude de cas 100% CC (écrit ou oral)</li> <li>• Session 2 : Rapport écrit et/ou oral</li> </ul>
		<input type="checkbox"/> QCM		
		<input type="checkbox"/> rapport de stage		
		<input type="checkbox"/> oral mémoire soutenance		
	<input type="checkbox"/> autres			

<sup>9</sup> Moyens mobilisés pour mesurer à l’aide de critères objectifs les acquis du stagiaire en cours et ou à la fin de formation

<sup>10</sup> Exemples QCM : répondre à + de la moitié des questions Oral : réalisation d’une grille d’analyse

**REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D’EVALUATION PAR BLOC DE COMPETENCES** à adapter et dupliquer selon les CU

<b>TITRE DE BLOC DE COMPETENCES</b>	<b>Bloc 6 : Engager une stratégie recherche &amp; conseil (15 ECTS)</b>			
<b>COMPETENCES VISEES</b>	<p><b>Concevoir son design de recherche :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître et engager les étapes d’une stratégie de recherche.</li> <li>• Développer ses compétences pour concevoir une stratégie de recherche claire et pertinente.</li> <li>• Identifier ses objectifs de recherche et définir ses questions de recherche.</li> </ul> <p><b>Maîtriser les techniques de collecte et d’analyse de données :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser les méthodes de collecte de données quantitatives et qualitatives.</li> <li>• Mobiliser des compétences en analyse statistique et en analyse qualitative de données.</li> </ul> <p><b>Savoir diffuser sa recherche</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédiger un rapport de recherche clairs et concis.</li> <li>• Communiquer efficacement sur ses résultats de recherche et sur ses recommandations.</li> </ul> <p><b>Maîtriser les techniques du conseil stratégique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des compétences en conseil stratégique pour aider les acteurs du secteur dans la prise de décision.</li> <li>• Formuler des recommandations stratégiques « actionnables » en réponse à une question de recherche.</li> <li>• Connaître et respecter les principes éthiques de la recherche et du conseil.</li> </ul>			
<b>DESCRIPTIF OU TITRE DES MODULES</b>	<p>Module 6.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conceptualiser et designer une recherche en Tourisme</li> <li>• Adopter les techniques de collecte et d’analyse de données quantitatives et qualitatives : L’atelier méthode</li> <li>• Rédiger un mémoire de recherche appliquée</li> </ul>			
<b>MODALITES ET CRITERES D’EVALUATION</b>	<b>N°MODULE</b>	<b>MODALITES D’EVALUATION<sup>11</sup></b>	<b>COEFFICIENT</b>	<b>CRITERES<sup>12</sup></b>
		<input type="checkbox"/> test		
		<input type="checkbox"/> QCM		
		<input type="checkbox"/> rapport de stage		
		<b>Module 6.1</b>	<input checked="" type="checkbox"/> oral mémoire soutenance	15 ECTS pour le bloc
		<input type="checkbox"/> autres		

<sup>11</sup> Moyens mobilisés pour mesurer à l’aide de critères objectifs les acquis du stagiaire en cours et ou à la fin de formation

<sup>12</sup> Exemples QCM : répondre à + de la moitié des questions Oral : réalisation d’une grille d’analyse

## MODALITES D'OBTENTION DU DIPLOME :

L'attribution du diplôme est conditionnée par :

- Le suivi complet de la formation
- L'obtention de la note finale moyenne de 10/20 à l'évaluation
- La validation par bloc de compétences
- La validation d'un stage
- Une session de rattrapage

Précisions si nécessaire : Session de rattrapage proposée pour chaque bloc

**ATOUTS DE LA FORMATION** *Méthodes mobilisées : Modalités pédagogiques et/ou moyens et/ou outils utilisés pour mener à bien la formation à adapter et compléter selon les DU :*

- Inscription libre au module, au bloc de compétences ou au cycle complet
- Rythme de la formation spécialement aménagé afin de permettre la poursuite de l'activité professionnelle
- Pédagogie active, alternant les apports théoriques et les mises en situation pratiques
- Complémentarité des profils au sein de la promotion et richesse des échanges
- Des enseignements universitaires associés à l'expertise terrain d'intervenants en activité dans le domaine
- Possibilité de faire un stage\*
- Modalités d'enseignement à distance envisagées sur certains modules.

\* Pour les participants souhaitant renforcer leurs pratiques et n'ayant pas d'activité professionnelle (reconversion notamment), un stage facultatif de 4 à 16 semaines pourra être effectué dans le secteur du tourisme. Ce dernier, à l'initiative du stagiaire, devra se dérouler obligatoirement en dehors des activités pédagogiques (cours, examens). La validation de la convention de stage reste à la discrétion du responsable pédagogique.

## MODALITES ET DELAI D'ADMISSION

- CV et lettre de motivation à adresser au responsable pédagogique
- Entretien de motivation et d'évaluation des compétences techniques et linguistiques.

## SUITES DE PARCOURS ET DEBOUCHES :

Après l'obtention d'un Master en Tourisme en formation continue, les diplômés peuvent accéder à diverses suites de parcours et débouchés en fonction de leurs intérêts, de leurs compétences acquises et des opportunités du marché. Voici quelques suites de parcours possibles et débouchés potentiels :

- **Carrière dans le Secteur du Tourisme :**
  - Gestion d'entreprises touristiques : Directeur d'agence de voyage, directeur d'hôtel, gestionnaire de resort, etc.
  - Marketing touristique : Responsable marketing dans une agence de voyage, spécialiste en promotion touristique, etc.
  - Gestion des événements touristiques : Organisation de conférences, festivals, événements culturels, etc.
- **Entrepreneuriat :**
  - Création et gestion d'une agence de voyage ou d'une entreprise dans le secteur du tourisme.
  - Hébergement touristique : Gestion d'une maison d'hôtes, d'un hôtel, d'un Airbnb, etc.

- **Tourisme Durable :**
  - Développement et gestion de projets axés sur le tourisme durable.
  - Conseil en tourisme durable pour les entreprises et les destinations.
- **Consulting :** Conseil en tourisme pour les entreprises du secteur, les agences gouvernementales et les organismes de développement.
- **Gestion des Destinations Touristiques :**
  - Gestionnaire de destination touristique : Planification et développement touristique au niveau local, régional ou national.
  - Promotion de destinations touristiques.
- **Recherche et Enseignement :**
  - Poursuite des études doctorales pour une carrière dans la recherche en tourisme.
  - Enseignement dans des institutions éducatives proposant des programmes liés au tourisme.
- **E-Tourisme et Technologies :**
  - Gestion de plateformes en ligne dans le secteur du tourisme.
  - Développement de solutions technologiques pour le secteur du voyage et du tourisme.
- **Organisations Internationales :** Travailler pour des organisations internationales liées au tourisme, telles que l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) ou d'autres agences des Nations Unies.
- **Gestion Culturelle :** Gestion de projets culturels liés au tourisme, notamment dans le patrimoine, les musées, les sites historiques, etc.
- **Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) :** Intégration de pratiques responsables dans les entreprises du secteur du tourisme.

Il est important de noter que le secteur du tourisme est dynamique et offre diverses opportunités, mais il peut également être influencé par les tendances économiques, les évolutions technologiques et les facteurs environnementaux. Les diplômés peuvent également choisir de combiner plusieurs de ces voies, en fonction de leurs intérêts et de leurs objectifs professionnels.

## LIEUX DE FORMATION

- |   |  |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Campus d'Annecy - IAE | <input checked="" type="checkbox"/> Campus Jacob-Bellecombette   |
| <input type="checkbox"/> Campus du Bourget-du-lac         | <input type="checkbox"/> A distance : Grâce à la plateforme Moodle et la possibilité d'accès aux campus virtuels de Faverges & Bourg Saint Maurice |

**SEUIL d'OUVERTURE** (*le seuil peut varier selon la proportion de stagiaires financés ou non*) :

Nombre de participants minimum : 6 (module / bloc / master)

## TARIFS INDIVIDUELS :

- Formation complète grade master : 9000 € (facture établie au nom du candidat, au nom de l'entreprise ou de l'organisme financeur)
- Bloc de compétences : 1 800 €
  - Exception bloc de compétence 6 : 1 200 €
- Module de 20h : 700€
- Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) : 200 €
- Possibilité de mobiliser les fonds du CPF (Compte Personnel de Formation)
- Droits d'inscription inclus



# Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 7 mars 2024 -

Délibération n°4.3.07/03/2024

relative à la fermeture de la licence professionnelle suspendue  
« Commercialisation de produits et services »,  
parcours « Outdoor international sales et promotion » (IUT A)

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,  
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet  
2015, modifiés, et notamment son article 22,*

**Article unique : Fermeture de la licence professionnelle suspendue « Commercialisation de produits et services », parcours « Outdoor international sales et promotion » (IUT A)**

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Nombre de suffrages exprimés : 16
Quorum : 15	Contre : 0
Membres présents : 15	Abstention : 1
Membres représentés : 2	Pour : 16
Nombre de votants : 17	

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés, la fermeture de la licence professionnelle suspendue « Commercialisation de produits et services », parcours « Outdoor international sales et promotion » (IUT A), telle que présentée en séance et décrite en annexe.

Chambéry, le 11 mars 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le : 18 MARS 2024
	Transmise au recteur le : 18 MARS 2024

**Modalités de recours contre la présente délibération :** La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

**Délibération de la commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
de l'université Savoie Mont Blanc  
Séance du 7 mars 2024  
N° 2024.03.07\_4.3**

**Point 4 – Année universitaire 2024-2025**

**4.3. Fermeture de la licence professionnelle suspendue « Commercialisation de produits et services »,  
parcours « Outdoor international sales et promotion » (IUT A)**

Il est proposé à la commission de la formation et de la vie universitaire de fermer la licence professionnelle suspendue « Commercialisation de produits et services », parcours « Outdoor international sales et promotion » (IUT A).

► **La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) approuve la fermeture de la licence professionnelle suspendue « Commercialisation de produits et services », parcours « Outdoor international sales et promotion » (IUT A).**

**Résultat du vote :**

*Membres en exercice : 30  
Quorum : 15  
Membres présents : 15  
Membres représentés : 2  
Nombre de votants : 17*

*Nombre de suffrages exprimés : 16  
Contre : 0  
Abstention : 1  
Pour : 16*

Fait à Chambéry, le

**Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,**

**Philippe GALEZ**

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au service des affaires générales

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au SIASUP le :



# Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 7 mars 2024 -

## Délibération n°4.4.07/03/2024 relative à l'ouverture en alternance du master 2 « Management de zones exports » (IAE)

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,  
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet  
2015, modifiés, et notamment son article 22,*

**Article unique : Ouverture en alternance du master 2 « Management de zones exports » (IAE)**

**Documents fourni en annexe.**

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30  
Quorum : 15  
Membres présents : 15  
Membres représentés : 2  
Nombre de votants : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 17

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'ouverture en alternance du master 2 « Management de zones exports » (IAE), telle que présentée en séance et décrite en annexe.**

Chambéry, le 11 mars 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : **18 MARS 2024**

Transmise au recteur le : **18 MARS 2024**

**Modalités de recours contre la présente délibération :** La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



## OUVERTURE UNITÉ DE FORMATION EN APPRENTISSAGE (UFA)

**RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE ENSEIGNANT USMB**

Prénom / Nom :

Véronique FAVRE-BONTE

Responsabilités / Fonctions :

Resp. Master CI-MZE (et resp. Mention Management)

**SI CO RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE ENSEIGNANT USMB**

Prénom / Nom :

Responsabilités / Fonctions :

**FORMATION**Niveau diplôme (BUT, LP,  
Licence, Master...) :

Master 2

Mention :

Management

Parcours :

Commerce International - Management de Zones Export

Intitulé court :

CI-MZE

**COMPOSANTE** IUT ANNECY IAE ANNECY SCEM FAC DE DROIT IUT CHAMBERY IAE CHAMBERY LLSH**LIEU DE FORMATION** Campus Annecy Campus Jacob-Bellecombette Campus Bourget-du-lac Autre :**DESCRIPTIF FORMATION**Domaine / secteur d'activité  
(tertiaire, secondaire/technique) Tertiaire Secondaire/Technique Autre

Durée (en mois)

 12 mois 18 mois 24 mois 36 mois

Nombre d'heures maquette/an

402

Effectif maximum

20

Accréditation Avis

 OUI NON A VENIR

département

 FAVORABLE RESERVE

Avis conseil UFR / composante

 FAVORABLE RESERVE

Mixité

 OUI NON



**COÛT ET PRISE EN CHARGE**

Code RNCP mention :

Code diplôme :

Niveau de prise en charge (NPEC) moyen :

Tarif USMB :

❖ **Analyse du marché / Opportunité d'une ouverture en apprentissage**

*Présenter les éléments essentiels qui sont à l'origine de votre projet*

- une demande accrue des étudiants
- une concurrence des écoles de commerce qui proposent des master CI en apprentissage

**Attentes employeurs (organisations professionnelles, branches, institutions...)**

De plus en plus de demandes de la part des entreprises.

**Marché de l'emploi (local, régional, national) et cibles employeurs**

La cible est régionale et nationale.

**Attentes étudiants / candidats**

Certains candidats ne viennent pas actuellement car ils veulent de l'alternance(j'ai eu 2 désistements en aout 23 pour cette raison). Certains étudiants demandent de plus en plus cette possibilité.

**Attractivité de la formation / du diplôme (ratio candidatures/admissibles, origine des candidats...)**

Le diplôme Master 2 MZE existe depuis une vingtaine d'années; c'est une formation qui se remplit bien. Les candidats viennent de la France entière.

**Concurrence, notamment sur les formations proposées en apprentissage :**

Beaucoup d'écoles de commerce (ex. IVN-artem; Kelformation; diplomeo; MBA ESG; Inalco; Ecema; leseg?; Mbway...), De plus en plus d'universités (Paris assas; Nantes; poitiers ? Bordeaux, Aix marseille, UPHF, Caen, univ du littoral; UGA (LEA); univ côte d'azur; Sorbonne(LEA); le havre; UBO...). Pas forcément des concurrences frontales car quelques fois il est annoncé "CI ou MI" mais dans la maquette on voit plutôt du marketing.



❖ **Compétences et métiers visés****Compétences visées à l'issue de la formation**

Réflexion et élaboration de la stratégie d'internationalisation  
 Conception et pilotage de solutions de gestion de l'internationalisation  
 Mesure et contrôle des outils et méthodes de gestion de l'internationalisation  
 Culture managériale et organisationnelle : Communication, négociation et contractualisation dans un contexte pluriculturel  
 Gestion de la supply chain, des paiements et de la chaîne documentaire...

**Métiers préparés / métiers voisins / débouchés (codes ROME, fiches APEC)**

- Commercial export / Directeur commercial export
- Responsable import / export
- Directeur développement international
- Responsable de zones (export) : chargé de développement commercial d'un territoire
- Chef de projet à l'international
- Chef de marché à l'international / Directeur marketing international
- Consultant en stratégie internationale
- Business Developer
- Responsable **Public marketing** **etrythme** **defiliales étrangères** **d'alternance**
- Responsable ❖ logistique internationale,
- Responsable achats internationaux.

**Niveau requis :** Master 1**Public cible (Typologie des publics, à qui s'adresse cette formation)**

Titulaires d'un Master 1 orienté international

**Type de diplômes des candidats recrutés (Diplôme requis)**

Master 1 ou équivalent (BAC + 4)

**Rythme d'alternance envisagé**

1 semaine / 3 semaines de septembre à juin avec 2 ou 3 périodes de 2 semaines consécutives.  
 12 mois.

402 heures soit 11 semaines 1/2 (7h par jour ; 35h / semaine)

Rythme pré-senti : Sept : 2 semaines ; oct. : 1 semaine juste avant vacances ; nov : 2 semaines dernière quinzaine ; Déc : 1 semaine (mi-dec) ; janv : 1 semaine (fin janv) et 1 semaine fin fév. ; début mars : 2 semaines dont 1 de séminaire ; début avril : 1/2 à 1 semaine ; mai Rien ; fin Juin : 1/2 à 1 semaine (pour les soutenances).

**Commentaire Rythme (exigences du secteur d'activité, contraintes pédagogiques, environnement...)**

Le rythme a été décidé pour pouvoir permettre à l'apprentide se déplacer à l'international sur des salons pendant plusieurs jours consécutifs.



### Modalités de candidature et délais d'admission

modalités classiques (dossier et entretien si besoin)

### Valeur ajoutée de la modalité pédagogique Apprentissage par rapport au rythme classique (avec stage)

Cela permettrait aux étudiants de travailler sur un projet international durant 1 année complète ; 6 mois de stage actuellement ne permettent pas toujours d'aller au bout du projet.  
De plus, cette année d'apprentissage viendrait compléter le M1 CI-MZE qui contient déjà 5 mois de stage (à l'étranger). Ainsi le CV du diplômé Master CI-MZE serait riche d'expériences complémentaires.

Si choix mixité, pourquoi ?

Mixité au départ afin d'informer les étudiants actuellement en Master 1 et de tester ce nouveau format auprès des entreprises. Dans l'idéal: possibilité de maintenir pour 3 ou 4 étudiants la Fi en utilisant nos partenaires internationaux (et notamment : Reutlingen (All.); Krems (Autriche); peut être Canada/USA ?) au lieu de dupliquer une formation FI à Chambéry et une en apprentissage.

### ❖ Promotion / Actions et canaux de communication

via le site IAE  
via le club des entreprises  
...

### Cible Étudiants

- Salons
- Forums
- Information interne au sein de l'USMB (passerelles, poursuites d'études...)
- Site internet USMB
- Site internet FORMASUP SAVOIE MONT BLANC
- Réseaux sociaux
- Information dans les établissements (lycées, universités,...)

### Cible entreprises

- Exploitation des fichiers de stages
- Exploitation des fichiers d'entreprises partenaires (ayant déjà accueilli des apprentis)
- Organisations professionnelles identifiées
- Plateformes de prospection et de qualification de fichiers
- Autre:





# Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 7 mars 2024 -

Délibération n°4.5.07/03/2024

relative au règlement des examens du programme  
European Master in Business Studies (EMBS)

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

**Article unique : Règlement des examens du programme European Master in Business Studies (EMBS)**

Documents fourni en annexe.

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Membres présents : 15

Membres représentés : 2

Nombre de votants : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le règlement des examens du programme European Master in Business Studies (EMBS), tel que présenté en séance et décrit en annexe.

Chambéry, le 11 mars 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le : <b>18 MARS 2024</b>
	Transmise au recteur le : <b>18 MARS 2024</b>

**Modalités de recours contre la présente délibération :** La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

**Examination Regulations**  
**for the consecutive master degree programme “European Master in Business Studies” (EMBS) of**  
**the Department of Economics and Management at Università degli Studi di Trento, Italy, the IAE**  
**of the Université Savoie Mont Blanc, Annecy, France, the Fachbereich Wirtschaftswissenschaften**  
**at Universität Kassel, Germany, and the Facultad de Ciencias Económicas y Empresariales at**  
**Universidad de León, Spain**

Contents

**I. General regulations**

§ 1 Scope

§ 2 Academic degrees; profile

§ 3 Regular period, scale and structure of studies

§ 4 Examination board

§ 5 Types of examination, module examinations, repeat examinations

**II. Master qualification**

§ 6 EMBS admission requirements

§ 7 Course modules

§ 8 Company project

§ 9 Master thesis

§ 10 Internship

§ 11 Evaluation and grades

**III. Concluding provisions**

§ 12 Entry into force

Appendix Course scheme

## I. General Regulations

### § 1 Scope

The examination regulations for the consecutive Master's degree programme "European Master in Business Studies" (EMBS) of the Department of Economics and Management at Università degli Studi di Trento, Italy, the IAE at Université Savoie Mont Blanc, Annecy, France, the Fachbereich Wirtschaftswissenschaften at Universität Kassel, Germany, and the Facultad de Ciencias Económicas y Empresariales at Universidad de León, Spain, are appended to the general examination regulations for the Bachelor and Master degree programmes at these universities in the version actually being in force.

### § 2 Academic Degrees, Profile

(1) After completion of the master degree examination the Università di Trento, Italy, the Université Savoie Mont Blanc, Annecy, France, the Universität Kassel, Germany, and the Universidad de León, Spain, jointly award a second level academic degree within the European Higher Education System for the programme "European Master in Business Studies" (EMBS) corresponding to the following four national degrees:

- In the Italian University system, to a "Laurea Magistrale in CLASSE LM77 Lauree Magistrali in Scienze Economico-Aziendali";
- In the French University system, to a "Master en Droit Economie Gestion"
- In the German University system, to a "Master of Arts"
- In the Spanish University system, to a "Master Universitario Europeo en Dirección de Empresas".

(2) The degree programme "European Master in Business Studies" is designed as an application-orientated degree programme. The Diploma Supplement - drafted according to the model developed by the European Commission, Council of Europe and UNESCO/CEPES - contains the details.

### § 3 Regular Period, Scale and Structure of Studies

(1) The regular period of study for the master programme amounts to four semesters (one semester in each of the participating universities), including the company project according to § 8, the master thesis module according to § 9, and the internship module according to § 10.

(2) Students of the EMBS programme obtain 120 ECTS credits, out of which 15 ECTS credits are allocated to the master thesis and 10 ECTS credits to the internship.

(3) The master programme starts each winter semester at the Università di Trento. The 2nd semester is run at the Université Savoie Mont Blanc, Annecy, the 3rd semester at the Universität Kassel, the 4th semester at the Universidad de León.

(4) As an exception rule, consistently with some specific national regulations, internships may be extended until the date of graduation.

(5) The entire study programme, including exams, is held in English.

#### 4.5 Examination Rules (règlement des examens) du programme EMBS

Approuvé par la Commission pédagogique du 22 février 2024  
et la CFVU du CAC du 7 mars 2024

### § 4 Examination Board

(1) All decisions on examination matters (*exams, internship, company project, master thesis report*) are taken by the joint examination board “European Master in Business Studies”.

(2) The examination board is formed by the participating universities.

(3) The examination board consists of:

- a) four professors of the degree programme “European Master in Business Studies”.
- b) one research assistant or lecturer,
- c) one student of the master programme.

(4) The members of the examination board are entitled to attend the examinations.

### § 5 Types of Examination, Module Examinations, Repeat Examinations

(1) Examinations are specified in the module handbook and can be:

- examinations in writing (indicative duration 90 to 120 minutes),
- oral presentations (indicative duration 15 to 30 minutes),
- oral examinations (indicative duration 15 to 30 minutes),
- homework essays,
- seminar papers (with or without presentation),
- group work with individualised contributions of the participating students,
- other academic achievements, such as (individualised) case study solutions,
- a combination of several of the aforementioned modes.

(2) Module examinations can also consist of several part-module examinations.

(3) The module examination has been passed, when it is at least ranked “sufficient” (18 in Italy, 10 in France, 4 in Germany, 5 in Spain).

In case of failure a module examination can be repeated twice. Module examinations which have been passed cannot be repeated.

(4) If a module examination consists of several part-module examinations and one or more of these part-module examinations are not ranked “sufficient” or better they can be repeated twice. If there is the possibility to select among different part-modules a change of the subject is no longer possible for the repeat examination. A repetition of part-module examinations which have been passed is not allowed.

(5) If a student does not attend an examination or does not comply with other obligations of these examination regulations, e.g. related to company project, master thesis, internship (§§ 8, 9, 10), unless for reasons he/she is not responsible for, he/she will have failed the corresponding module / part-module. If the student cannot be held responsible, the examination board decides on how the student can fulfil the requirements.

## II. Master Qualification

### § 6 EMBS Admission Requirements

(1) Applicants can only be admitted to the European Master in Business Studies if before the start of the programme they :

#### 4.5 Examination Rules (règlement des examens) du programme EMBS

Approuvé par la Commission pédagogique du 22 février 2024  
et la CFVU du CAC du 7 mars 2024

a) have passed a bachelor degree or an equivalent degree (at least amounting to 6 semesters and 180 ECTS) with at least an overall national grade of 2,5 in Germany, 95 in Italy, 13 in France, 6,5 in Spain or the equivalent in other countries.

b) have working knowledge of the English language (B2 level of the Common European Framework of Reference for Languages), proved e.g. by a 560 paper-based (87 internet-based) TOEFL or IELTS 5.5 or equivalent test results on the basis of corresponding certificates. Test results are only required if the applicant's first language is not English or if the language of instruction of his / her previous degree is not English.

c) have good knowledge of the most common computer applications.

d) in case of fulfilling a), b) and c) have passed an individual assessment of their motivation and knowledge.

(2) The contents of the prior studies required in (1)a) must comply with the requirements of the "European Masters in Business Studies" and, in particular, provide sufficient economic and managerial knowledge on the basis of a relevant study programme. They must contain at least an amount of 50% of courses in general belonging to bachelor studies of management / economics. The fulfilment of the requirements is to be documented and to be submitted with the application.

(3) The examination board can also decide to admit a candidate on condition that he/she passes additional courses before the start of the programme

(4) Applicants who do not have yet completed their Bachelor's degree, can apply for the EMBS master's programme, provided they graduate by the end of October of the application year. Such applicants will not be admitted unconditionally to the programme, but may be "conditionally admitted" as long as the certificate remains outstanding. Formal enrolment to the programme can only be granted, however, when the Bachelor's certificate is submitted.

### **§ 7 Course Modules**

(1) The EMBS programme consists of module / part-module examinations listed in (2), including company project, master thesis, and internship according to §§ 8, 9, 10.

(2) Modules and part-modules part of the master degree (altogether 120 ECTS credits) are listed in Annex 1 Course scheme:

(3) All modules are mandatory. Each semester's workload is worth 30 ECTS credits. 1 ECTS credit stands for a workload of 25 hours (class attendance, preparation and reworking of classes, examinations and their preparation).

### **§ 8 Company Project**

Each student has to participate in a company project during the fourth semester, consisting of applied research for a company, the company project is a group work. The evaluation criteria are defined in the handbook. The individual contributions have to be identified.

### **§ 9 Master Thesis**

(1) 15 ECTS credits are allocated to the master thesis and its presentation.

(2) The topic of the master thesis is defined at the beginning of the third semester. The total working time for the master thesis is about 12 weeks during the 3<sup>rd</sup> semester. Special time is allotted in the timetable. A prolongation of time beyond the final deadline is only possible if the student cannot be held responsible for a delay. The maximum prolongation for handing in the written report is altogether 6 weeks.

#### 4.5 Examination Rules (règlement des examens) du programme EMBS

Approuvé par la Commission pédagogique du 22 février 2024  
et la CFVU du CAC du 7 mars 2024

(3) After completion, the thesis is to be finally presented to a joint evaluation committee by the end of the third semester. The joint evaluation committee is composed at least of five members (including the chairman) chosen from among the professors and researchers of the partner universities.

(4) Besides the candidate, the reviewer and an observer (preferably the second reviewer) can take part in the final presentation.

(5) The master thesis report has to be handed in to the joint evaluation committee in due time (two bound written copies and an electronic one).

(6) The final assessment of both the master thesis and its presentation is delivered during the first half of the fourth semester. The weighting of the written report and the presentation for grading is 70% and 30% respectively, the final mark being up to 100%. In case of failure both final report and its presentation can be repeated once at the end of the studies.

### **§ 10 Internship**

(1) Within the master programme a three-month internship (minimum duration) is mandatory; it has to be completed in a company / institution being relevant for the EMBS. The internship and its evaluation fall into the responsibility of the Universidad de León. The internship will be awarded with 10 ECTS credits.

(2) The basis of the evaluation is an internship report and an evaluation recommendation of the company. The report is weighted with 70% of the final grade, the recommended evaluation by the company with 30% of the final grade.

### **§ 11 Evaluation and Grades**

(1) All grades are expressed in the national grading system of the country where the (last) module / part-module examination takes place. The conversion table used for module grade calculation is reported in Annex II - Conversion tables. The same holds true for the calculation of the overall grade; this one is expressed in all four national grading systems. In the conversion process from a national grading system into another one, should a grade fall between two grades in the conversion table, the resulting grade is rounded up or down to the closest one (0,5 is rounded up to the better mark). Conversion can only be applied once on the basis of an original mark.

(2) Grades for modules, which consist of several part-modules with part-examinations, are calculated on the basis of the arithmetic mean of the respective parts, weighted with the corresponding credits.

(3) As far as the overall grade of the master programme is concerned it is calculated in compliance with the national rules as a weighted arithmetic mean of the course module grades, including company project, the master thesis, and the internship. As weights the corresponding ECTS credits are used. The overall grade is expressed in all four national grading systems, calculated on the basis of the aforementioned conversion table. For the Italian points for the master thesis the conversion table in Annex II - Conversion tables apply.

### III. Concluding Provisions

#### § 12 Entry into Force

These examination regulations will come into force according to the regulations of the partner universities, i.e. either on the day following their announcement in the official news bulletin of the universities involved or upon signature by the representatives of the four partner universities.

Trento, **XXXXX**

Annecy,

Kassel, **XXXXXXX**

León, **XXXXX**

#### 4.5 Examination Rules (règlement des examens) du programme EMBS

Approuvé par la Commission pédagogique du 22 février 2024  
et la CFVU du CAC du 7 mars 2024

#### Annex I - Course scheme

	ECTS
<b>1st semester under the responsibility of the Università di Trento</b>	<b>30</b>
European and International Commercial Law	6
Organizational Behaviour and Human Resources Management	5
Information System	5
International Accounting	5
International Strategic Management	9
<b>2nd semester under the responsibility of the Université Savoie Mont-Blanc</b>	<b>30</b>
Statistics and Marketing Research (8 ECTS)	
Part-module Principles of Marketing Research	4
Part-module Intensive study Programme	4
Purchasing and Supply Chain Management	5
European and global economics	6
European and global consumer behaviour	6
Financial markets and corporate finance	5
<b>3rd semester under the responsibility of the Universität Kassel</b>	<b>30</b>
Business negotiation	5
Distribution and pricing in the internet age	5
Research methods and thesis (20 ECTS)	
Part-module research methods	5
Part-module thesis	15
<b>4th semester under the responsibility of the Universidad de León</b>	<b>30</b>
Sustainable and responsible management	5
Communication challenges (10 ECTS)	
Part-module Consumer engaging communication	5
Part-module Company project	5
Innovation and entrepreneurship	5
Internship	10

#### 4.5 Examination Rules (règlement des examens) du programme EMBS

Approuvé par la Commission pédagogique du 22 février 2024  
et la CFVU du CAC du 7 mars 2024

#### Appendix II – Conversion tables

All grades are expressed in the national grading system of the country where the (last) module / part-module examination takes place. The following conversion table is used for module grade calculation. The same holds true for the calculation of the overall grade; this one is expressed in all four national grading systems. In the conversion process from a national grading system into another one, should a grade fall between two grades in the conversion table, the resulting grade is rounded up or down to the closest one (0,5 is rounded up to the better mark). Conversion can only be applied once on the basis of an original mark.

Mark in percentage	Germany	Italy	Spain	France
95,00-100	1	30L	the grade is calculated as 1/10 of the percentage=percentage/10	the grade is calculated as 1/5 of the percentage=percentage/5
90,50-94,99	1	30		20 / 19
86-90,49	1,3	29		18
81,5-85,99	1,7	28		17
77-81,49	2	27		16
74,00-76,99	2,3	26		15
72,50-73,99	2,3	25		14.5
70-72,49	2.7	25		14
68,00-69,99	2,7	24		13.5
67,00-67,99	3	24		13
63,50-66,99	3	23		12.5
60,00-63,49	3,3	22		12
59,00-59,99	3,3	21		11.5
57,50-58,99	3,7	21		11
54,50-57,49	3,7	20		10.5
52,50-54,49	4	19		10
50-52,49	4	18		<10
<50	5	<18= FAIL	<5 = FAIL	<10 = FAIL

4.5 Examination Rules (règlement des examens) du programme EMBS

Approuvé par la Commission pédagogique du 22 février 2024  
et la CFVU du CAC du 7 mars 2024

For the Italian points for the master thesis the following conversion table will apply:

<b>Mark in percentage</b>	<b>Italian points for Thesis (up to 10 points)</b>
95.00-100	10
89.00-94.99	9
83.00-88.99	8
77.00-82.99	7
72.00-76.99	6
67.00-71.99	5
63.50-66.99	4
60.00-63.49	3
54.50-59.99	2
51.50-54.49	1
50-51.49	0
<50	FAIL



UNIVERSITÉ  
SAVOIE  
MONT BLANC

# Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 7 mars 2024 -

## Délibération n°5.07/03/2024 relative aux dispositions générales master

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,  
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

### Article unique : Dispositions générales masters

Documents fourni en annexe.

#### Résultat du vote :

Membres en exercice : 30  
Quorum : 15  
Membres présents : 15  
Membres représentés : 2  
Nombre de votants : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 17

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les dispositions générales masters, telles que présentées en séance et décrites en annexe.

Chambéry, le 11 mars 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le : 18 MARS 2024
	Transmise au recteur le : 18 MARS 2024

**Modalités de recours contre la présente délibération :** La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



## Contrat quinquennal 2021-2026

A compter de l'Année universitaire 2025-2026

### ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET DISPOSITIONS GENERALES DE VALIDATION DES PARCOURS DE FORMATION CONDUISANT AU GRADE DE MASTER

*Textes de référence :*

- *Code de l'éducation, notamment ses articles L124-1 à L124-20, L611-1 à L611-11, L612-5 à L612-6-1, L613-1, D124-1 à R124-13, D611-1 à D611-20, D612-33 à D612-36-4,*
- *Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,*
- *Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,*
- *Arrêté du 30 juillet 2018, modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master*
- *Arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur*

#### **A. Principes généraux**

Le master est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade de master. Le master sanctionne un niveau validé par 120 crédits ECTS au-delà du grade de licence.

L'organisation pédagogique et les dispositions générales de validation adoptées sont applicables aux quatre domaines de formation :

- Arts, Lettres, Langues
- Sciences Humaines et Sociales
- Droit, Economie, gestion
- Sciences, Technologies, Santé

et à l'ensemble des mentions pour lesquelles l'établissement est accrédité.

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence. Les parcours types de formation visant à l'acquisition du diplôme de master sont organisés sur deux années.

L'intitulé de chaque diplôme de master est défini par un nom de mention

Une formation de master respecte les critères suivants :



- La formation est en adéquation avec la stratégie de formation de l'établissement ;
- La formation est ouverte à l'international en cohérence avec les priorités définies par l'établissement ;
- La formation bénéficie d'un adossement à la recherche ;
- La formation entretient des relations avec le monde social, économique et culturel, et intègre des éléments de professionnalisation.

Au sein de l'université Savoie Mont Blanc, le second cycle s'inscrit dans la continuité de la réforme du 1<sup>er</sup> cycle universitaire engagée avec le projet NCU2 @SPIRE, en facilitant l'individualisation des parcours et les innovations pédagogiques, en poursuivant l'approche par les compétences. En outre, il intègre l'apport de la pluridisciplinarité et de l'interdisciplinarité dans sa finalité et dans son contenu, en s'appuyant sur les objectifs du projet SHINE, lauréat du PIA 4 « ExcellenceS sous toutes ses formes ». Il s'agit de renforcer les liens avec le 3<sup>ème</sup> cycle et de promouvoir la formation pluridisciplinaire aux transitions environnementales, sociétales et industrielles.

L'ouverture à l'international est recherchée et s'appuie sur les opportunités offertes au sein de l'alliance UNITA, sur les partenariats internationaux existants ou de nouvelles collaborations en cohérence avec la stratégie de l'établissement.

Le lien formation / recherche implique une participation forte des enseignants chercheurs dans les activités pédagogiques, un adossement effectif de la formation sur les unités de recherche et une synergie avec les écoles doctorales.

La formation prend en compte les besoins sociaux, économiques et culturels du territoire pour définir ses débouchés, sa finalité et ses contenus et associe ces différents acteurs dans la formation et dans son évaluation, dans une logique d'amélioration continue.

Le développement de l'alternance, dès la 1<sup>ère</sup> année de master, est encouragé et accompagné par l'établissement.

Chaque formation veille à sa soutenabilité et respecte le volume horaire harmonisé au sein de l'établissement.

## **B. Accès au master**

L'admission en 1<sup>re</sup> année de master est soumise à l'examen d'un dossier de candidature, le cas échéant à un entretien ou à une épreuve d'admission. Elle est prononcée par le président de l'université et elle tient compte des capacités d'accueil votées par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique (CFVU) et le conseil d'administration (CA) de l'université.

Pour toutes les mentions de master, l'admission en 2<sup>e</sup> année est de droit pour tout étudiant qui a validé la 1<sup>re</sup> année à l'USMB. Elle est prononcée par le président de l'université.

L'inscription d'un étudiant d'un autre établissement désirant poursuivre sa formation en deuxième année de master à l'USMB n'est pas de droit et est subordonnée à la vérification, par le responsable de la formation de l'USMB, que les unités d'enseignement déjà acquises dans son établissement d'origine sont de nature à lui permettre de poursuivre sa formation en vue de l'obtention du diplôme de master.



L'inscription dans une autre mention d'un étudiant de l'USMB en cours de diplôme n'est pas de droit et est subordonnée à la vérification par le responsable de la formation dans laquelle l'inscription est demandée que les unités d'enseignement déjà acquises sont de nature à lui permettre de poursuivre sa formation en vue de l'obtention du master.

Toute autre demande d'intégration en cours de diplôme fera l'objet d'une demande d'admission effectuée dans les conditions fixées par l'établissement conformément à la réglementation en vigueur.

## **C. Organisation pédagogique**

### **C.1 Calendrier pédagogique annuel et semestriel par domaine de formation**

L'année universitaire est divisée en deux semestres.

L'inscription administrative est annuelle.

L'inscription pédagogique peut être semestrielle, ou porter sur un bloc de connaissances et de compétences ou sur une unité d'enseignement.

Le démarrage des activités pédagogiques d'un semestre s'effectue lorsque l'ensemble des activités pédagogiques et des contrôles de 1<sup>re</sup> session du semestre précédent sont terminés.

Les activités pédagogiques, les contrôles continus et les contrôles terminaux des deux sessions d'examens des deux semestres s'inscrivent dans l'amplitude pédagogique votée chaque année par la CFVU et arrêtée par le CA. Cette disposition ne s'applique pas aux masters relevant de la formation professionnelle continue ou de l'alternance.

Le calendrier de début et de fin des activités semestrielles qui détermine la présence des étudiants sur le site universitaire est arrêté par la CFVU au cours du deuxième semestre de l'année universitaire précédente.

De même, le calendrier pédagogique de chacune des composantes de l'université est arrêté par la CFVU au cours du deuxième semestre de l'année universitaire précédente

### **C. 2 L'architecture des masters**

L'offre de formation conduisant au diplôme de master est structurée, d'une part, en domaines et mentions et, d'autre part, en parcours de formation, constituant des ensembles cohérents d'unités d'enseignement, en fonction des objectifs académiques et professionnels visés.

Tous les parcours types d'une même mention ont un socle commun de connaissances et de compétences. Ils peuvent débuter en 1<sup>re</sup> année ou en 2<sup>e</sup> année.

Les crédits sont calculés en fonction de la charge de travail des étudiants qui prend en compte les cours magistraux, les travaux pratiques, les séminaires, les stages, les



recherches, le travail personnel, les examens, les objectifs de la formation et les compétences à acquérir.

Il est entendu que :

- 1 crédit = 25 à 30 heures de travail étudiant incluant les heures encadrées et le travail en autonomie
- 1 période = 30 crédits, soit 750 à 900 H de travail incluant les heures encadrées et le travail en autonomie

Il y a toute liberté de pondération dans les modules qui composent une UA.

En cohérence avec les ambitions de l'université, telles que définies dans le projet Shine, à porter des recherches et des formations impactantes pour répondre aux grands défis sociétaux, les masters de l'établissement<sup>1</sup> veillent à :

- Renforcer les liens de la formation avec la recherche sur les axes prioritaires de l'établissement : Interaction Homme-environnement (IHE), Services et industries du futur (SIF), Patrimoine culturel et sociétés en mutation (PCSM), afin de diffuser les résultats de la recherche et la culture scientifique des étudiants ;
- Former aux questions des transitions écologiques, énergétiques, environnementales et/ou du développement soutenable en continuité de l'offre en licence, en optant si possible pour des approches expertes propres à chaque master ;
- Proposer des regards croisés sur différents objets d'études au travers d'approches interdisciplinaires. Ces approches visent à former à l'intégration des connaissances et des expertises propres à différentes disciplines, afin de préparer les étudiants à mieux appréhender les problèmes complexes ou systémiques. Ces approches sont préconisées, en particulier, dans le champ des grands défis sociétaux ;
- Renforcer les compétences comportementales et le savoir-être des étudiants pour consolider leurs aptitudes relationnelles et leur employabilité.

Pour ce faire, les masters intègrent un volume de 18 ECTS (sur les 120 ECTS du master) comportant des modules visant :

- La diffusion de la recherche sur un ou plusieurs des trois axes prioritaires IHE, SIF, PCSM (min 3 ECTS) ;
- Le traitement expert et/ou disciplinaire des questions de transitions écologiques, énergétiques, environnementales ou du développement soutenable (min 3 ECTS) ;
- L'interdisciplinarité (min 3 ECTS) ;
- La formation aux compétences comportementales, relationnelles et sociales (dites « compétences douces ») (min 3 ECTS).

---

<sup>1</sup> hors masters co-accrédités, masters MEEF et masters préparant à des titres professionnels.



Dans le respect des planchers définis précédemment et de la cible de 18 ECTS (sur les 120 ECTS du master), les responsables pédagogiques ont la possibilité de moduler le poids relatif de chaque type de module dans la maquette. Les intitulés et les formats de ces modules peuvent être variés (cours, séminaires, mémoires, cycles de conférences, expériences, projet...) en fonction des objectifs poursuivis par chaque master. L'appui des écoles doctorales et de l'institut des transitions peut être mobilisé pour certains modules.

Le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. L'enseignement de langue est dispensé de préférence sur les deux années du master. Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.

Le volume horaire encadré est fixé, hors expérience en milieu professionnel (dont le stage, v. C.3), à **825 heures au maximum pour l'ensemble des deux années de formation.**

Ce volume horaire peut articuler :

- Des enseignements en présentiel (dont des cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques) ;
- Des enseignements à distance et des enseignements mobilisant les outils numériques ;
- Des projets individuels ou collectifs qui favorisent la mise en perspective, sur un même objet d'étude, de plusieurs disciplines et compétences.

### **C.3 L'expérience en milieu professionnel**

L'expérience en milieu professionnel est obligatoire en master. Elle peut prendre des formes variées :

- la formation peut être organisée en alternance entre milieu professionnel et établissement de formation, donnant lieu à un contrat de travail liant l'étudiant et la structure d'accueil ;
- les parcours de formation peuvent inclure, en lien avec le niveau et les objectifs de formation et la qualification visée, des projets ou des périodes de formation en milieu professionnel, dont le stage.

En outre, chaque semestre ou année peut comporter un stage optionnel ou facultatif qui fait également l'objet d'une évaluation :

- Un stage optionnel devient obligatoire dès lors qu'il a été choisi par l'étudiant ; il donne alors lieu à attribution de crédits européens ;
- Un stage facultatif ne donne pas lieu à attribution de crédits européens ; il peut, le cas échéant, donner lieu à une bonification affectée à un semestre, à une année ou au diplôme selon un barème déterminé par l'équipe pédagogique. Dans ce dernier cas, il figurera dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences.



Tout stage facultatif se déroule obligatoirement en dehors des temps d'activités pédagogiques (cours, examens, soutenance).

#### **C.4 L'approche par compétences**

En second cycle, l'approche par compétences se poursuit dans la continuité et la logique du premier cycle, avec une montée en compétences de plus en plus pointue en phase avec les objectifs d'insertion professionnelle et de formation à la recherche. Les compétences sont évaluées et alimenteront le portefeuille de compétences de l'étudiant issu du projet Avenir(s) lors de son déploiement au sein de l'établissement.

#### **C.5 Mise en place d'un contrat pédagogique**

Afin de prendre en compte les profils, les acquis, les contraintes spécifiques et les objectifs des étudiants, les parcours de formation peuvent être organisés et personnalisés selon des rythmes et des durées d'apprentissage diversifiés, au moyen d'un contrat pédagogique.

Le contrat pédagogique conclu à la demande d'un étudiant ou sur proposition de l'équipe pédagogique constitue un engagement à visée pédagogique, dépourvu de portée juridique.

Le contrat pédagogique :

- Prend en compte le profil, le projet personnel, le projet professionnel ainsi que les contraintes particulières de l'étudiant mentionnées dans la note de cadrage de l'établissement relative au régime spécifique d'études fixant les aménagements à compter de l'année universitaire 2023-2024 ;
- Précise les modalités pédagogiques et les rythmes de formation particuliers ;
- Définit les modalités d'application des dispositifs personnalisés ;
- Enonce les engagements réciproques de l'étudiant et de l'établissement.

L'adaptation des modalités du contrôle des connaissances et des compétences dans le cadre d'un contrat pédagogique doit garantir qu'un même diplôme conduise à un niveau équivalent de connaissances et de compétences.

Tout au long de la formation, les étudiants ont droit, sur leur demande, à un entretien individuel avec le responsable du suivi du contrat pédagogique.

### **D. Modalités du contrôle des connaissances et compétences**

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont arrêtées par la CFVU au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et ne peuvent pas être modifiées en cours d'année (art L. 613.1 du code de l'éducation).

Elles indiquent le nombre d'épreuves, leur type, leur nature (écrite ou orale ou pratique), leur durée, leur coefficient, et la répartition entre contrôle continu et terminal pour chacune des sessions d'examens. Quand l'organisation d'un examen de rattrapage présente des difficultés matérielles majeures, notamment pour les travaux pratiques, les projets, le stage et le sport, un report des notes de la session initiale vers la session de rattrapage est possible.



Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences précisent les éventuels seuils affectés aux éléments constitutifs (EC), aux unités d'enseignement (UE) et aux semestres pour la mise en œuvre des compensations.

### **D. 1 Modalités d'évaluation des acquis de l'étudiant**

La diversité des méthodes d'évaluation des connaissances et des compétences est en adéquation avec :

1. La nécessaire progressivité des apprentissages.
2. Les modalités pédagogiques mises en œuvre.
3. Les objectifs de préparation à l'insertion professionnelle et des besoins de formation tout au long de la vie.
4. L'objectif de qualification recherché.

Pour chacun des enseignements, un ou plusieurs types d'évaluation sont mis en œuvre. Leurs modalités et leurs modes de calcul sont définis par les équipes enseignantes et précisés dans les MCCC.

#### **Le contrôle continu (CC) :**

L'évaluation continue revêt des formes variées, épreuves écrites ou orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel.

- Dans le cadre d'un contrôle continu, au moins deux épreuves sont organisées de manière équilibrée au cours du semestre, dont au moins une a lieu pendant la période d'enseignement. Il est attendu un retour formatif entre deux évaluations ;
- Aucune des épreuves ne peut compter pour plus de 50% dans le calcul de la moyenne de contrôle continu ;
- Les travaux personnels de l'étudiant (projet, mémoire, stage, exposé, devoir, dossier, etc.) peuvent relever du contrôle continu ;
- Les épreuves peuvent avoir des natures différentes (écrit, oral, etc.) ;
- Il n'y a pas d'obligation d'anonymat pour les épreuves écrites surveillées en temps limité ;
- Le contrôle continu n'impose pas nécessairement l'organisation d'épreuves communes à l'ensemble de la promotion. Les équipes veillent au respect du principe d'égalité s'agissant notamment du nombre, de la nature et des attendus des épreuves ;
- S'il est prévu des CC inopinés, les étudiants doivent être informés de cette possibilité au début du semestre ;
- Le contrôle continu respecte impérativement le principe de seconde chance (v. *infra* D.2). Celle-ci prend la forme d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale. Les modalités de cette évaluation relèvent de l'équipe pédagogique.

#### **Le contrôle continu intégral (CCI) :**

Le contrôle continu peut prendre la forme d'un contrôle continu intégral (CCI) sous réserve de respecter les conditions suivantes :



- Dans le cas où le CCI est mis en œuvre au niveau d'une UA/ UE, tous les modules de l'UA/UE doivent faire l'objet d'une évaluation continue intégrale ;
- Le nombre minimum d'évaluations est fixé à 3/4 ;
- Aucune des évaluations ne peut compter pour plus de 50% dans le calcul de la moyenne de contrôle continu intégral ;
- Les travaux personnels de l'étudiant (projet, mémoire, stage, exposé, devoir, dossier, etc.) peuvent relever du contrôle continu intégral.
- Les épreuves peuvent avoir des natures différentes (écrit, oral, etc.) ;
- Il n'y a pas d'obligation d'anonymat pour les épreuves écrites surveillées en temps limité ;
- Le contrôle continu intégral n'impose pas nécessairement l'organisation d'épreuves communes à l'ensemble de la promotion. Les équipes veillent au respect du principe d'égalité s'agissant notamment du nombre, de la nature et des attendus des épreuves ;
- S'il est prévu des évaluations inopinées, les étudiants doivent être informés de cette possibilité au début du semestre ;
- Le CCI impose un retour formatif régulier et il doit être pensé en équipe afin de fixer les temps d'évaluation répartis de manière raisonnable et équilibrée au cours du semestre
- Le contrôle continu intégral respecte le principe de seconde chance (v. *infra* D.2). Les équipes pédagogiques intègrent la seconde chance dans les modalités de mise en œuvre du CCI.

#### **Le contrôle intermédiaire (CI) :**

- Il s'agit d'une épreuve intermédiaire organisée pendant la période d'enseignement ;
- Elle porte sur une partie seulement du programme de l'enseignement concerné ;
- Il n'y a pas d'obligation d'anonymat s'il s'agit d'une épreuve écrite surveillée en temps limité
- Elle est suivie par un contrôle terminal, anticipé ou non ;
- Le contrôle intermédiaire n'est pas compatible avec le contrôle continu intégral.
- Le contrôle intermédiaire (CI) respecte le principe de la seconde chance (v. *infra* D.2). Celle-ci prend la forme d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale.

#### **Le contrôle terminal (CT) :**

- Il s'agit d'une épreuve organisée pendant la période banalisée d'examens prévue dans le calendrier pédagogique de chaque composante et voté en CFVU ;
- Elle peut avoir des natures différentes (écrit, oral, etc.) ;
- S'il s'agit d'une épreuve écrite surveillée en temps limité, l'anonymat est obligatoire. La correction automatisée doit garantir le principe de l'anonymat ;



- Les épreuves sont de natures diverses : contrôles écrits ou oraux ou d'expérimentation, exposés, projets, mémoire, soutenance de mémoire, assiduité, etc ;
- Le contrôle terminal (CT) respecte le principe de la seconde chance (v. *infra* D.2). Celle-ci prend la forme d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale.

#### **Le contrôle terminal anticipé (CTa) :**

- Il s'agit d'une épreuve organisée à l'issue de la période d'enseignement mais en dehors, **donc avant**, la période banalisée d'examens ;
- S'il s'agit d'une épreuve écrite surveillée en temps limité, l'anonymat est obligatoire. La correction automatisée doit garantir le principe de l'anonymat.
- Les épreuves sont de natures diverses : contrôle écrit ou oral ou d'expérimentation, exposés, projet, mémoire, soutenance de mémoire, assiduité, etc.
- Le contrôle terminal anticipé (Cta) respecte le principe de la seconde chance (v. *infra* D.2). Celle-ci prend la forme d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale.

#### **La validation par assiduité :**

Certains enseignements peuvent être validés par assiduité. Cette nature d'évaluation est limitée à 3 ECTS par semestre. Elle doit être utilisée de manière exceptionnelle et implique un contrôle de la présence par une feuille d'émargement pour éviter toute contestation ultérieure. L'enseignement concerné ne peut, en aucun cas, donner lieu à l'attribution d'une note aussi bien en première session que lors de la mise en œuvre de la seconde chance. Par conséquent, seuls deux résultats sont possibles :

- Validé par assiduité ;
- Défaillant, dès lors que l'étudiant n'a pas satisfait aux exigences d'assiduité

Le résultat « défaillant » entraîne la défaillance à l'UA/ UE, sous réserve de la seconde chance qui doit être prévue par les MCCC (v. *infra* D.2)

#### **D.2 La garantie d'une seconde chance**

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance. Cette seconde chance peut prendre la forme :

1° D'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale. Une absence à une des épreuves, que ce soit à la session initiale ou à la seconde session, entraîne une défaillance au semestre, à la session concernée. Par exception, les formations qui accueillent des publics relevant de la formation professionnelle continue ou de l'alternance peuvent proposer une session unique pour chaque semestre.

2° Ou, en cas d'évaluation continue intégrale, être comprise dans ses modalités de mise en œuvre.

La note obtenue lors de l'évaluation de seconde chance se substitue à la note de session initiale.



### **D.3 Acquisition individuelle des UE et de leurs éléments constitutifs, par compensation. Capitalisation. Acquisition des crédits correspondants**

Au sein d'un parcours type, les UE sont composées d'éléments constitutifs ou de modules, sans combinaison possible quand les modules sont évalués.

Les éléments constitutifs sont affectés de coefficients et de valeurs en crédits ECTS. Ils sont définitivement acquis et capitalisables dès que l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10.

Les modules sont affectés de coefficients ; ils ne sont pas porteurs de crédits ECTS donc non capitalisables. En cas de redoublement, les notes supérieures ou égales à 10 ne sont pas conservées si l'UE et/ou le semestre n'ont pas été acquis.

Un élément constitutif évalué par assiduité n'intervient ni dans le calcul de la moyenne de l'UE ni dans la compensation au sein de cette UE.

Une UE avec les crédits affectés est définitivement acquise et capitalisable sans possibilité de renonciation dès que les 3 conditions ci-dessous sont réunies :

- L'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 ;
- L'étudiant a obtenu des notes d'EC supérieures ou égales aux éventuels seuils précisés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences ;
- L'étudiant a validé les éventuels éléments constitutifs évalués par assiduité.

L'acquisition d'une UE entraîne l'acquisition par compensation d'un élément constitutif pour lequel l'étudiant n'aurait pas atteint la note de 10 sur 20. Un élément constitutif acquis par compensation au sein d'une UE n'est en principe pas transférable dans une autre UE ou un autre diplôme.

Dans le cadre d'une structuration de la formation en blocs de connaissances et de compétences, ces derniers étant définis comme permettant l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences, la compensation entre eux n'est pas permise.

### **D.4 Compensation des notes. Capitalisation des semestres. Acquisition des crédits correspondants**

La note du semestre est calculée sur la base de la moyenne des notes des UE, pondérées par leurs coefficients. Un semestre avec les crédits affectés est définitivement acquis et capitalisable sans possibilité de renonciation dès que les 3 conditions ci-dessous sont réunies :

- L'étudiant a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 ;
- L'étudiant a obtenu des notes aux UE et aux EC supérieures ou égales aux éventuels seuils précisés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences ;
- L'étudiant a validé les éventuels éléments constitutifs évalués par assiduité.

Chaque semestre acquis entraîne l'acquisition et la capitalisation de 30 crédits.



L'obtention du semestre entraîne la validation par compensation des UE non acquises. Une UE acquise par compensation au sein d'un parcours n'est en principe pas transférable dans un autre parcours ou un autre diplôme.

#### **D.5 Conditions de poursuite dans le semestre suivant**

En cours d'année universitaire, la poursuite des études en semestre pair (8, 10) est de plein droit pour les étudiants ayant suivi le semestre impair (7, 9), quels que soient les résultats obtenus au semestre impair.

#### **D.6 Validation du M1 et du M2**

Pour chaque année du master, la moyenne est calculée sur la base de la moyenne des notes des 2 semestres.

Une année est validée, sans possibilité de renonciation, dès que les 3 conditions ci-dessous sont réunies :

- L'étudiant a obtenu une moyenne annuelle égale ou supérieure à 10 sur 20 ;
- L'étudiant a obtenu des notes aux semestres, aux UE et aux EC supérieures ou égales aux éventuels seuils précisés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences ;
- L'étudiant a validé les éventuels éléments constitutifs évalués par assiduité.

#### **D.7 Acquisition du master. Acquisition des crédits correspondants**

Le diplôme national de master est délivré dès lors que les deux années constituant le parcours suivi ont été validées.

Il peut également être délivré dans le cas où l'étudiant a changé de parcours ou de mention entre les deux années constitutives du diplôme. Toute demande de changement de parcours ou de mention fait l'objet d'une décision de la commission de recrutement du diplôme.

La délivrance d'une mention est facultative. Le master est délivré avec la mention :

- Assez bien si la moyenne générale de 12 sur 20, calculée sur la base des semestres 9 et 10, est atteinte ;  
Bien si la moyenne générale de 14 sur 20, calculée sur la base des semestres 9 et 10, est atteinte ;
- Très bien si la moyenne générale de 16 sur 20, calculée sur la base des semestres 9 et 10, est atteinte.

#### **D.8 Acquisition du diplôme intermédiaire de maîtrise**

Le diplôme intermédiaire de maîtrise est délivré sur demande dès lors que la 1<sup>re</sup> année du parcours suivi a été validée.

La délivrance d'une mention est facultative. La maîtrise est délivrée avec la mention :

- Assez bien si la moyenne générale de 12 sur 20, calculée sur la base des semestres 7 et 8, est atteinte ;



- Bien si la moyenne générale de 14 sur 20, calculée sur la base des semestres 7 et 8, est atteinte ;
- Très bien si la moyenne générale de 16 sur 20, calculée sur la base des semestres 7 et 8, est atteinte.

#### **D.9 Cas des étudiants en échange institutionnel avec une université étrangère**

En application des termes de l'échange définis en accord avec l'université étrangère et l'étudiant avant son départ, le jury attribue une note et les crédits correspondants aux éléments constitutifs, aux UE ou aux semestres, sur la base des résultats de l'étudiant exprimés par l'université étrangère, des équivalences établies par la direction des relations internationales de l'université, et du parcours de l'étudiant en master. Les règles de validation des UE et des semestres, d'accès au semestre supérieur, d'acquisition du diplôme de maîtrise ou master précédemment énoncées sont appliquées par le jury.

#### **D.10 Cas des étudiants qui se réorientent au sein de l'établissement ou qui intègrent un parcours par validation d'études effectuées dans un autre établissement français ou étranger**

Lorsqu'un étudiant est admis en cours de cycle, le jury valide des crédits correspondant à un EC, une UE ou à un semestre ; il peut leur affecter une note, nécessairement supérieure ou égale à 10 sur 20.

#### **D.11 Jurys de semestre et de diplôme**

Conformément à l'article L. 712-2 du code de l'éducation et à la délibération du CA de l'USMB en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens, le directeur de composante nomme le président et les membres du jury. Le jury comporte au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs qui ont participé à la formation parmi lesquels le président est nommé. Le jury comprend également des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies au vu de leurs compétences, sur proposition des enseignants.

La composition des jurys est affichée 15 jours avant la première épreuve de contrôle terminal ou avant la réunion du jury, en cas de contrôle continu intégral.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. L'équipe pédagogique organise des séances de consultation de copie dans un délai d'un mois après la proclamation des résultats.

Les étudiants ont droit, sur leur demande, à une nouvelle consultation de copie et dans un délai qui ne saurait excéder un an après la proclamation des résultats. Les modalités d'organisation sont du ressort du jury.

#### **D.12 Accompagnement et conseil pédagogique aux étudiants. Réorientation**

Après la notification des résultats, les étudiants ont droit, sur leur demande, à un entretien individuel avec un enseignant de l'équipe pédagogique.



### **D.13 Redoublement à la fin du M1 ou M2**

Pour les étudiants entrés en master 1, à l'issue d'une procédure de recrutement sélective, le redoublement du M1 n'est pas de droit. Il peut être autorisé par le président de l'université sur proposition du jury de fin d'année, au regard des conditions précisées dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences. Le redoublement en M2 est de droit.

### **D.14 Assiduité**

L'assiduité est un élément de la réussite de l'étudiant et à ce titre, elle est obligatoire. Sont concernés par cette obligation :

- les enseignements en présentiel, notamment les cours magistraux, les travaux dirigés, les travaux pratiques ;
- les enseignements à distance ;
- les enseignements mobilisant les outils numériques ;
- les séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle ;
- les projets individuels ou collectifs qui favorisent la mise en perspective, sur un même objet d'étude, de plusieurs disciplines et compétences.

En cas d'absence (justifiée ou injustifiée), l'étudiant ne peut pas être noté (interdiction de sanctionner l'absence par l'attribution d'un zéro à l'épreuve).

L'absence de note peut suivant le dispositif mis en place dans les MCCC :

- Entraîner la défaillance à l'UA ou à l'EC et le renvoi à la deuxième session (CT, Cta),
- Être palliée par une épreuve de substitution (CC). Cette épreuve garantit à l'étudiant le même niveau de connaissances et de compétences que l'épreuve à laquelle elle se substitue.

En cas d'absence à l'épreuve de substitution, l'étudiant sera considéré comme défaillant.